

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 5 octobre 2021

COLLEGE PAYS

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 20 septembre 2021 pour la séance du mardi 5 octobre 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil salle de réunion du rez-de-chaussée du Pays du Mans.

Etaient présents :

Pour CDG 72 : Mme RIVRON Véronique — 1 présent et 1 voix

Pour LMM : Mmes HAMONOU-BOIROUX Lydia, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 5 présents et 5 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. BOURGE Eric — 2 présents et 4 voix

Pour OBB : M. COVEMAERKER Dominique — 1 présent et 2 voix

Pour SEM : MM. FOURMY Guy, ROUANET Nicolas — 2 présents et 4 voix

Elus excusés :

Pour CDG72 : M. LE MENER Dominique

Pour LMM : Mmes CHARTON Patricia, DUPONT Nathalie, LAGARDE Fabienne, POUPINEAU Christine, MM. COUNIL Christophe, LE BOLU Joël

Pour MCS : M. CHOLLET David

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie

Pour SEM : M. HERRAUX Denis

Madame Véronique RIVRON est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention Région Chef de projet TI**Coordination du dispositif Territoires d'Industrie – demande d'aide au titre du Fond Territoires d'Industrie du Plan de relance de la Région Pays de la Loire :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat Territoires d'Industrie signé le 18 décembre 2020, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe sollicite l'aide à l'ingénierie prévue par le Fond Territoires d'Industrie du Plan de relance de la Région Pays de la Loire. Cette aide concerne le poste de la chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans, non titulaire, en charge de la coordination du dispositif Territoire d'Industrie.

En effet, pour le poste d'un-e chargé-e de mission, la subvention correspond à 50 % du salaire annuel (intégrant les charges) plafonnée à 20 000 € ; non rétroactive. La subvention prend en charge le financement du poste sur 12 mois maximum.

Pour rappel, les objectifs du poste sont de : coordonner le dispositif Territoire d'Industrie ; faire vivre le dispositif en proposant de nouvelles fiches actions et en assurant le suivi des fiches actions soutenues dans le dispositif ; redynamiser le tissu industriel du territoire via le dispositif Territoires d'Industrie en étant facilitateur et accompagnateur des projets industriels.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en €	Nature des concours financiers	Montant en €
Frais salariaux & frais de structure	45 000 €	Aide Région sollicitée (44 %)	20 000 €
		Autofinancement (Pays) (56 %)	25 000 €
TOTAL EMPLOI	45 000 €	TOTAL RESSOURCES	45 000 €

En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :

- **APPROUVER** la demande de subvention au titre du Fonds Territoires d'Industrie de la Région Pays de la Loire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se référant à cette demande.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 5 octobre 2021

COLLEGE SCOT / PCAET

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le lundi 20 septembre 2021 pour la séance du mardi 5 octobre 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil salle de réunion du rez-de-chaussée du Pays du Mans.

Etaient présents :

Pour LMM : Mmes HAMONOU-BOIROUX Lydia, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, GOUFFE Jacques, LE FOLL Stéphane — 5 présents et 5 voix

Pour GB : Mme BUIN Chantal, MM. LATIMIER Martial, PIGNE André — 3 présents et 3 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. BOURGE Eric — 2 présents et 2 voix

Pour OBB : M. COVEMAERKER Dominique — 1 présent et 1 voix

Pour SEM : MM. FOURMY Guy, ROUANET Nicolas — 2 présents et 2 voix

Elus excusés :

Pour LMM : Mme CHARTON Patricia, LAGARDE Fabienne, POUPINEAU Christine, MM. COUNIL Christophe, LE BOLU Joël

Pour MCS : M. CHOLLET David

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie

Pour SEM : M. HERRAUX Denis

Madame Véronique RIVRON est nommée secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Monsieur BRETEAU Franck**OBJET : Renouvellement convention Observatoire Commercial de la Région Mancelle (OCREM)**

L'Observatoire Commercial de la Région Mancelle (OCREM) a été mis en place en 2017. C'est un outil partenarial de suivi commercial piloté par la Direction Départementale des Territoires en association avec le Pays du Mans (SCoT), les services de l'Etat, Le Mans Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Le Mans Développement et Le Mans Université. Cette démarche partenariale s'inscrit dans la mise en œuvre du SCoT approuvé le 29 janvier 2014 qui recommande l'élaboration d'un tel outil d'observation dans son Document d'Orientation et d'Objectifs.

La mission principale de cet observatoire est de disposer d'une base de données (évolution, superficie, branches d'activités...), sur les territoires de Le Mans Métropole et du Pays du Mans, coconstruite par les partenaires précités et actualisée tous les deux ans pour :

- améliorer la connaissance territoriale,
- enrichir les avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- aider à la décision politique en matière de redynamisation commerciale.

Cet outil constitue une source essentielle pour alimenter les travaux de la révision du SCoT du Pays du Mans en cours (notamment le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)). Dans la continuité des contrats de prestation de service 2017-2019 et 2019-2021 (cf. délibérations du comité syndical Syndicat Mixte du SCoT Pays du Mans du 9 mars 2016 et du Pays du Mans du 8 juillet 2019), il est proposé de pérenniser cet outil technique de suivi de l'activité commerciale que constitue l'observatoire commercial de la région mancelle (OCREM) pour la durée du mandat 2020/2026.

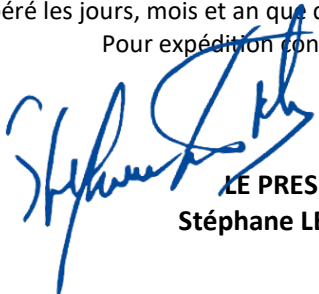
Le laboratoire CNRS ESO de Le Mans Université, propose de continuer à assurer la maîtrise d'œuvre de l'observatoire du commerce en réalisant une nouvelle base de données tous les deux ans. Le coût total par mise à jour, est évalué à 14 400 € TTC, et ventilé sur l'ensemble des parties concernées à hauteur de 3 600 € TTC chacun.

En conséquence, il est proposé au Bureau Syndical de :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à renouveler le contrat de prestation de service liée à la pérennisation de cet outil sur la durée du mandat 2020/2026 correspondant à trois mises à jour de la base de données 2019 : fin 2021, fin 2023 et fin 2025,
- **ACCORDER** une participation financière du syndicat à hauteur 3 600 € TTC pour chaque mise à jour et inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2022, 2023 et 2025,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les nouveaux contrats ainsi que tout document se rapportant à la poursuite des travaux de l'Observatoire Commercial de la Région Mancelle.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an qui dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL